



The positif lors d un controle

Par **maya315**, le **28/02/2011 à 14:53**

Bonjour, j'espère que je poste au bon endroit
Il y a de cela 1 mois mon mari a été contrôlé positif au test salivaire thc.
Retrait de permis pendant 72 heures et aujourd'hui il a reçu les résultats de la prise de sang soit 1 nanogramme.
Que va t-il se passer par la suite pour lui il va devoir signer des papiers a la gendarmerie et aura son rdv pour passer devant le juge mais après?
Quels sont les risques qu'il encoure?
Lors de son jugement peut t-il demander un permis blanc pour aller à son travail?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **mimi493**, le **28/02/2011 à 15:14**

Pas de permis blanc pour ce type de [fluo]délit[/fluo].

Par **maya315**, le **28/02/2011 à 15:16**

ok je pesais qu'on avait le droit de le demander

Par **mimi493**, le **28/02/2011 à 15:19**

Ce n'est plus le cas pour certaines infractions
Il ne passera pas au tribunal de police comme la majorité des infractions routières, mais en correctionnel.